

LA DEMOCRATIE : NOTRE BIEN LE PLUS PRECIEUX A PROTEGER ET A PROMOUVOIR

PROPOSITIONS DU CANDIDAT MOUSSA MARA

La démocratie, forme de gouvernance politique la plus répandue de par le Monde est encore plus cruciale pour un pays comme le Mali. Les vingt dernières années qui virent notre pays vivre sous un système politique démocratique et multipartiste ont été également les vingt années de progrès significatif en matière de développement humain, de réalisation d'infrastructures ou encore de performances économiques. Avec un soutien extérieur jamais aussi massif et jamais aussi durable !

Il est incontestable de noter que l'avènement démocratique et la généralisation des libertés qui lui est concomitante ont été bénéfique pour le Mali plus qu'ailleurs. On peut dire sans risque de se tromper que jusqu'à présent la première richesse de notre pays est son label démocratique, sa stabilité politique et la préservation des libertés qu'ils sous entendent. Il nous faut donc protéger cette richesse et la promouvoir afin qu'elle puisse concrétiser toutes ses potentialités au bénéfice du malien et du Mali.

C'est à cette tâche que nous allons nous atteler si nos compatriotes nous faisaient confiance à l'issue des prochaines élections présidentielles.

La démocratie malienne souffre de nombreuses insuffisances dont la plus importante est sans doute le désintérêt du citoyen réduit à un rôle de faire valoir qu'il convient de corriger. Nous n'avons jamais atteint un taux de participation de 50% aux élections en vingt ans et après plus d'une douzaine de scrutins. Autrement dit, aucun de nos élus ne peut se prévaloir d'avoir été choisi dans une élection où la moitié des électeurs se sont déplacés. Ceci contraint la légitimité des décideurs. Avec des taux de participation qui frise le ridicule (autour de 15% dans la capitale et 34% à l'intérieur du pays), la situation est encore plus dommageable. Le texte le plus important de notre pays, la Constitution, n'est pas connu par 1% de la population. Il en est de même des institutions qui encadrent la vie démocratique.

Il nous faut revoir courageusement l'organisation et le fonctionnement de notre démocratie. Nous devons apporter des changements significatifs au régime institutionnel, à l'organisation et au fonctionnement des institutions. Nous sommes également dans l'obligation de porter des modifications importantes à l'encadrement des acteurs politiques pour amener ceux-ci à jouer enfin leurs rôles et à apporter leur pierre à l'édifice de renforcement démocratique du pays. Le citoyen ne sera pas en reste, il a des droits à lui reconnaître. Il aura des devoirs à remplir dans la même ligne que nos propositions en matière de bonne gouvernance et de promotion de la citoyenneté.

Nous comptons proposer des mesures appropriées pour améliorer fondamentalement le système d'accès aux responsabilités à travers des élections plus transparentes et moins coûteuses. Nous comptons enfin proposer des mesures permettant de faciliter les rapports entre les gouvernants et le peuple dans le but d'instaurer un rapport de collaboration et de confiance entre ces deux composantes de la vie publique qui est indispensable à l'approfondissement démocratique du pays.

I LES ACTEURS QUI FONT VIVRE UNE DEMOCRATIE ADAPTEE ET FONCTIONNELLE

11 INSTITUTIONS

- Sur le plan institutionnel il faut engager les discussions amenant le Mali vers un vrai régime présidentiel sans Premier Ministre et sans Sénat avec une assemblée nationale renforcée, en réduisant le champ législatif (soustraire la création de services, la gestion du patrimoine public, les privatisations ou les nationalisations, le régime de l'enseignement ou de la recherche sous certains aspects comme la création de services ou l'occupation de l'espace...), le dispositif de décentralisation ou l'aménagement du territoire, l'organisation de la production...) et en donnant à l'assemblée un rôle de validation des nominations importantes du Président, de contrôle plus approfondi de l'action de l'exécutif et de vérifications de performances des services publics ;
- Instituer le nombre et les attributions des ministères dans la constitution, quitte à prévoir leur révision tous les cinq ans, Mettre en place un gouvernement avec 16 Ministères et quelques ministères délégués (25 membres du gouvernement à peu près) pour assurer une meilleure cohérence des actions, éviter des télescopages et des conflits de compétences, faire des économies, faciliter un meilleur redéploiement sur le terrain de façon cohérente et économique comme l'indiquent quelques exemples présentés ci dessous :
 - Un grand Ministère de la planification, de l'aménagement du territoire en charge de l'urbanisme,
 - Un grand ministère du développement rural en charge des questions de ruralité,
 - Un grand Ministère en charge de la solidarité envers le genre, entre les générations, envers les handicapés et les personnes démunies,
 - Un grand Ministère en charge de la défense et de la sécurité : cohérence car même l'armée aujourd'hui est confrontée à des préoccupations sécuritaires, les menaces sont asymétriques et non classiques, elles nécessiteront une collaboration et une intégration plus grande entre les forces armées et les formes de sécurité, à l'inverse l'insécurité est tellement grand et grandissante notamment dans les villes qu'elle nécessitera forcément un soutien plus vigoureux de nos forces de sécurité par les forces armées ;
- Supprimer le Haut conseil des collectivités et renforcer le Conseil économique social et culturel qui sera plus apte à prendre en charge les préoccupations des élus locaux qui devront y être représentés sans nécessité de création d'une seconde chambre du parlement ; donner à ce Conseil plus renforcé plus de rôle dans la mise en oeuvre des politiques publiques en lui donnant des prérogatives de seconde chambre du parlement dans certains domaines (décentralisation, aménagement du territoire, domaines économique également, gestion financière et économique de l'Etat, bonne gouvernance...);

- Mettre en place une Organisation indépendante de gestion des acteurs politiques et du processus électoral : indépendance de cette autorité comme cela est indiqué dans les projets de réforme politique, désignation de son instance par l'exécutif, le législatif, le judiciaire, la société civile et les médias, désignation de sa direction de manière objective à la suite d'un appel à candidature pour un mandat non renouvelable ; cette structure remplacera la CENI et la DGE et travaillera avec l'administration, elle sera permanente et évitera l'éternel renouvellement dans l'organisation des élections avec une économie d'environ 3 milliards de FCFA par élection consacrés au matériel électoral.
- Revoir le dispositif de réforme en cours pour l'améliorer dans le sens de ce qui est indiqué ci dessus. En attendant, soutenir le NON au prochain référendum constitutionnel.

12 ACTEURS POLITIQUES

- Améliorer le dispositif d'agrément et de supervision des acteurs politiques
 - Mettre en place des conditions de délivrance d'un récépissé : siège, compte, couverture du tiers du territoire et engagement à couvrir les deux tiers dans un délai de deux ans, compte... ;
 - Mettre en place des conditions de maintien du récépissé : couverture satisfaisante du territoire, participation à toutes les élections dans la zone couverte, tenue de comptabilité audité,
- Améliorer le dispositif de financement public des partis politiques :
 - Déterminations nationale, régionale et locale sur base de la démographie des régions et communes ainsi que des résultats électoraux et versement aux structures de base du parti ;
 - Affectation à des activités de sensibilisation, de conscientisation des militants, des activités de structuration et de renforcement de l'organisation, à des activités positives pour la localité ;
 - Pas de versement de financement public l'année d'élections et versement du double l'année suivante ;
 - Supervision par les représentants de l'Etat ainsi que les régies financières appropriées ;
- Mettre en place un niveau minimal pour occuper des fonctions électives après des discussions avec les acteurs politiques et la société civile et encourager les partis politiques à renforcer la formation et la qualité de leurs leaders à la base ;
- Rendre plus contraignante la législation d'inscription des partis politiques : représentativité, tenue de comptabilité, siège qui ne doit pas être un domicile, textes et structure, vie des structures... Laisser la supervision de ce dispositif à la cour

constitutionnelle qui devra prendre les décisions de radiation des partis. A long terme fixer le nombre de partis dans la loi et tendre vers un système démocratique originale plus conforme à nos valeurs. Ne plus recopier les modèles occidentaux.

- Soutenir la bonne gouvernance, la transparence, l'alternance...dans l'organisation et le fonctionnement des acteurs politiques.

13 CITOYENS

- Accroître l'enseignement et la promotion de la civilité et de la citoyenneté à l'école pour former des individus « égaux et différents » capables de vivre ensemble dans la société de manière harmonieuse, étendre ces enseignement et promotion aux familles, Médias et lieux de culture. Dans ce cadre, l'éducation à la socialisation des jeunes et à leur prise en compte de l'importance de la société, des cultures et traditions d'intégration sociale accompagneront leur formation individuelle. Dans ce cadre l'éducation à la démocratie, à la contradiction, au débat ainsi que les principes et règles démocratiques (élections, leadership, mandat, alternance...) seront des principes à vulgariser dans les écoles mais aussi par les corps sociaux ; l'école sera enfin un espace de promotion des valeurs telles que la paix, la non-discrimination, l'égalité, la justice, la non-violence, la tolérance et le respect de la dignité humaine. L'éducation de qualité basée sur l'approche fondée sur les droits de l'homme signifie que les droits sont réalisés à travers l'ensemble du système éducatif et dans tous les environnements de l'apprentissage ;
- Soutenir la presse et insister sur l'auto régulation ; Donner plus de place à la société civile dans la presse, notamment la presse publique ;
- Promouvoir la liberté de s'exprimer depuis les quartiers et villages jusqu'au niveau national, encourager l'esprit démocratique (désignation des responsables quels qu'ils soient par vote après présentation des aptitudes des candidats, libre expression de chacun, libre candidature de chacun quelle que soit sa situation) ;
- Institutionnaliser et promouvoir le dialogue social en veillant à une bonne et saine syndicalisation des salariés ;
- Donner un statut à la société civile et instaurer une rencontre entre l'Etat et la société civile sous différentes formes permettant le dialogue et la prise en charge par les autorités des préoccupations de la société civile;
- Mise en place de mesures prévues dans le cadre des reformes constitutionnelles : renforcement du médiateur, possibilité de saisine d'instances (conseil de la magistrature) et de structure (cour constitutionnel) par les citoyens,
- Rendre électifs le maximum de postes et de responsabilité mais encourager l'esprit de partage, le soutien à l'opposition, le respect de la cordialité et du respect dans les confrontations et les affrontements démocratiques.

II UN SYSTEME DEMOCRATIQUE FONCTIONNEL

21 L'ACCES AUX RESPONSABILITES

- La finalisation du RAVEC et la mise en place d'un nouveau fichier électoral qui en sera issu avec des données biométriques infalsifiables :
 - Finalisation du RAVEC d'ici mars 2013 avec la prise en compte des maliens de l'extérieur (démarrage en Côte d'Ivoire, finalisation ailleurs avec des délais supplémentaires), la finalisation des corrections entamées à l'intérieur du pays permettant d'avoir une base des données fiable pouvant être exploitée à plusieurs titres (environ 3 milliards de FCFA à allouer à cet exercice),
 - Renforcer la sécurité de la base vers l'impossibilité qu'une personne y figure plus d'une fois,
 - Mise en place d'un dispositif de mise à jour de la base RAVEC par la prise en compte des naissances et des décès en professionnalisant le dispositif d'Etat civil et en le sécurisant (bonne répartition des tâches entre les collectivités territoriales et les structures de l'Etat et fonctionnalisation du système des saisies automatiques et de l'alimentation de la base RAVEC), allouer à ce dispositif une enveloppe de 1 milliard de FCFA chaque année,
 - Mise en place d'un système de connexion entre la base RAVEC et le fichier électoral dont elle constituera la base et qu'elle mettra à jour de manière automatique,
 - Faire de même avec d'autres utilisations possibles de la base RAVEC (pièce d'identité, casier judiciaire, suivi des étudiants et sécurisation des diplômes, pièce administrative, cadastre foncier, fichiers bancaires, fichier de contribuables...),
 - Suppression du dispositif actuel d'actualisation du fichier électoral (économie de 1,4 milliards de FCFA par an) ;
- Assurer une meilleure représentativité des députés et des partis en instaurant une dose de proportionnelle dans les élections législatives (une partie scrutin majoritaire, une partie scrutin proportionnel) En terme de consultation électorale, le mode majoritaire et le mode proportionnel pour les présidentielles et les municipales sont à maintenir mais un scrutin mixte pour les législatives est souhaité (70% majoritaire, 30% proportionnel sur base d'une liste nationale pour donner des chances à des partis moyens de figurer au parlement) ;
- Au niveau local prévoir deux niveaux d'élection : les régionales et les communales. A chacune de ses consultations il n'y aura pas de second tour. Le président et la majorité à l'assemblée (ou le Maire et la majorité dans une commune) seront la liste qui est arrivée première. Les autres se partageront les conseillers à la proportionnelle ;

- Examiner la possibilité de limitation du mandat local à deux successifs en tenant compte du principe de l'alternance mais également de la nécessité de maintenir un effectif politique de qualité. L'ordre des élections peut être : régionales et municipales la même année (entre Mars et Mai) ;
- Cette configuration politique aboutira à une vie politique équilibrée constituée de :
 - au niveau des régions : un président élu, responsable d'une majorité à l'assemblée régionale, assemblée par ailleurs constituée de deux ou trois grands blocs de partis ou de groupes,
 - au niveau des commune : un maire élu, responsable d'une majorité, pouvant être constituée de personnes civiles indépendantes, ou de regroupement de partis ou de groupes mais ayant une véritable légitimité populaire ;
- Envisager, dans la phase initiale de la reforme, au niveau local d'accorder des quotas dans les élections aux femmes et aux jeunes, aux membres spécialisés de la société civile : profession libérale, commerçants, artisans, agriculteurs, chasseurs, confessions religieuses,...quotas qu'ils rempliront à travers leurs organisations socio professionnelles, L'Etat devra veiller au bon fonctionnement des différentes instances socio professionnelles chargées d'élire leurs représentants
- Instaurer la transparence financière en exigeant des comptes de campagne audités et en plafonnant les dépenses de campagne, accompagner ce dispositif par une grande pédagogie et des explications et formations appropriées, suivre le dispositif par des contrôles et mis en garde sur une période de dix ans au delà duquel des sanctions sont à envisager ;
- Revoir la loi électorale pour la rendre plus contraignante pour la candidature aux élections (présidentielles, législatifs) : réfléchir dans deux directions : la représentativité (accroître le nombre de signature d'élus et ajouter les signatures d'électeurs sur toute l'étendu du territoire) et les moyens financiers sous forme de caution (une proportion du coût du candidat ou 50 millions de FCFA). Adopter la loi après une discussion politique qui englobe tous les partis mais également la société civile ;
- Revoir la loi électorale pour éliminer toutes les occasions de fraude et de manœuvres frauduleuses (témoignage et procuration sauf dans certaines situations pour cette dernière), accroître la période de campagne électorale et tendre vers la suppression de la notion de campagne électorale comme on le voit dans certains pays, améliorer la gestion des opérations de vote (personnel électoral, transmission des résultats...), mieux encadrer l'exécution de travaux d'intérêt général par des candidats en proximité des élections (à interdire six mois à un an du scrutin) ;
- Mieux prendre en compte la facilitation du vote des personnes vivant avec handicap ;
- Orienter le dispositif de vote vers l'utilisation des machines de vote d'ici dix ans (économie de plus de 6 milliards de FCFA en rapport avec les imprimés, les acteurs de l'organisation et certains matériels électoraux) ;

- Assurer la prise en charge des dépenses électorales par l'Etat, c'est un attribut de souveraineté qui doit être non négociable, cela se fera d'autant plus facilement que le coût du dispositif préconisé sera inférieur de moitié au coût moyen actuel et qu'il pourra être prévu à travers des provisions annuelles constituées pour y faire face (environ 5 milliards de FCFA chaque année) ;
- Mener des réflexions stratégiques pour se poser la question de rénovation de notre système démocratique par l'institution d'autres modes de suffrages indirectes qui essaieront d'explorer d'autres modes de sélection des leaders que le vote et d'autres dispositifs de sélection donnant plus d'occasions d'analyse et de confrontations par les citoyens avant leur choix y compris en utilisant les services de leaders d'opinion.

22 L'EXERCICE DU POUVOIR

- Associer davantage les citoyens à l'élaboration des politiques par l'institutionnalisation de la concertation, de l'écoute et des échanges préalables au dégagement des objectifs stratégiques de toute politique publique ; accroître les relations avec les organisations socio professionnelles dans cette optique ;
- Systématiser les espaces d'interpellation démocratique aux niveaux local et régional en plus de l'étape nationale, instaurer des fora civiques où un dialogue démocratique entre citoyens et élus peut avoir lieu; privilégier les méthodes interactives d'éducation et de sensibilisation des citoyens par rapport aux mass medias ; soutenir les organisations de la société civile impliquées dans l'éducation civique ;
- Simplifier les textes, restreindre le champ législatif et donner plus de marge de manœuvre aux services décentralisés en matière de réglementation, simplifier la Constitution pour y promouvoir les valeurs, rappeler les principes républicains, présenter les Institutions leurs interrelations sans entrer dans le détail du fonctionnement... ; simplifier le contenu et la présentation des textes publics en se référant s'il y a lieu à nos dépositaires de la force publique doivent systématiquement chercher les règles historiques acceptées même si elles sont informelles comme c'est le cas de la grande majorité d'entre elles valeurs familières ;
- Mieux prendre en compte nos référents juridiques, traditionnels ; Partout où des règles convenues, d'origine traditionnelle ou religieuse, sont acceptées, si cela ne dérange pas l'idéal républicain ou la laïcité de l'Etat sous toutes ses formes, on ne cherchera pas à instaurer une règle publique formelle. L'Etat, par son ambition de normaliser, ne doit pas déranger ce qui ne pose pas de problème ;
- Soutenir la médiation sociale comme voie de règlement des litiges. Cette médiation est plus souple, plus proche, plus équitable, moins humiliante et sans doute moins coûteuse (pour le citoyen et pour l'Etat) que l'action judiciaire. C'est une forme d'arbitrage qu'il convient de soutenir avec comme objectif de régler l'essentiel des litiges sociaux sans franchir les portes de la justice publique formelle ;
- L'amélioration du plan de communication des départements ministériels vers les citoyens plutôt que vers les corps intermédiaires, par exemple le Ministère de l'administration territoriale se focalisera plus sur les citoyens et moins sur les Partis politiques ;
- Accroître la proximité entre le pouvoir politique et la presse : mettre en place un système permanent de communication envers la population à travers les organes de presse, depuis les départements ministériels jusqu'au communes en passant par les structures déconcentrés et tous les niveaux de collectivité. Les élus nationaux doivent également y participer ;

- Au niveau déconcentré et décentralisé la communication dans le sens d'une plus grande sensibilisation des populations et des partenaires de terrain sera privilégiée. A défaut d'avoir des conseillers en communication, faute de moyens, cette tâche peut être confiée à un permanent (conseiller des affaires juridiques du haut commissaire, un chef de division, cellule informatique, un conseiller communal...) par une inscription spécifique parmi ses attributions officielles ;
- La communication informelle sera promue par les décideurs qui doivent adopter une attitude de proximité, d'écoute des populations et usagers, et de traitement de leurs doléances. Le meilleur outil de communication est l'action.